



Simple question sur la polyvalence

Par **castelain kevin91**, le **08/04/2009 à 14:04**

Bonjour, je m'appelle Kevin et en fait je suis agent polyvalent (préparateur commande et cariste) et en fait j'aimerais savoir si c'est normal que je sois polyvalent même si j'ai fait 1 seule formation, il y a-t-il une loi qui dit que je suis obligé d'en faire plusieurs ? et il y a-t-il un poids maximal pour un colis en préparation de commande ? ah aussi dsl mais est-ce que c'est normal que je ne paie pas plus en tant qu'agent polyvalent merci d'avance

Par **milou**, le **08/04/2009 à 16:39**

Vous pourriez faire un effort pour écrire convenablement. L'écriture "texto", ça passe pour les copains, mais c'est tout.

Par **claudinus32**, le **19/04/2009 à 23:08**

bonjour milou je me permets de vous contacter pour le même problème que la personne qui a posé cette question. Je suis magasinier "ouvrier qualifié coefficient 180" et je suis amenée à faire du travail supplémentaire par rapport à ma fiche de travail qui déjà me semble très longue. Nous avons eu un rendez-vous avec notre PDG pour discuter des augmentations et notre situation de charge de travail tout le papier était prêt à être signé puisque aucune négociation était prévue par la direction. Je n'ai signé aucun papier mais on ne savait pas qu'il fallait faire un courrier sous 10 jours pour refuser leur accord même si on n'avait rien signé. Sur ma convention collective il y a un statut de polyvalence mais juste pour des responsabilités d'encadrement se qui équivaut à l'agent de maîtrise et plus pour nous ouvrier

la convention ne nous amène aucun avantage et faire un travail pour trois personnes au smig s'est assez devalant .rrnrje vous remercie d'avance et veuillez agréer mes salutations les plus distinguées.